

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE MBANGASSINA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

MBANGASSINA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION MUNICIPALE N°_08_/DM/C/MBA/SG/CIPM/2026

Du 16 juin 2026 portant publication des résultats Du DOSSIER DE CONSULTATION N°08/DCR/C-MBNA/CIPM/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 03401-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 11 MAI 2026 POUR L'ACHEVEMENT TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CSI D'ENANGANA DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

LE MAIRE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
Vu le décret n° 2018 /366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu l'Arrêté n°000263/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de MBANGASSINA, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
Vu l'arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
Vu La circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu La lettre-circulaire n°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au Contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;
Considérant le DOSSIER DE CONSULTATION N°08/DCR/C-MBNA/CIPM/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 03401-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 11 MAI 2026 POUR L'ACHEVEMENT TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CSI D'ENANGANA DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

D E C I D E :

Article 1^{er} : L'entrepreneur ci-dessous cité est retenu comme attributaire de la Lettre Commande relative au Dossier de Consultation Restreinte susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOT	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI
1	MBANGASSINA	ENANGANA	URD SARL BP: 7312 Yaoundé Tel: 242015785/654832269/694080637	35 000 000	90 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- PREFET MK/NTUI
- ARMP-CE/YDE
- CIPM-MBNA
- AFFICHAGE.-

Mbangassina, le 16 juin 2026.
Le Maire/Maitre d'ouvrage,

Mboéné Bonnard